FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET

Rue Paul Langevin 45100 ORLEANS LA SOURCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 / 06 / 2023



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET

Rue Paul Langevin 45100 ORLEANS LA SOURCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note page 6 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de calcul de la provision dégâts et son impact chiffré sur les comptes, suite aux précisions apportées par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des aticles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les dégâts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 13/02/2024 Le Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre SAS CAŞTELCOM

> Susie LUCAS Associée



Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	IMMO BILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions brevets droits similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours	3 679 67 988	3 679 67 988		787
	Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	1 170 268 2 226 258 152 510 609 118	157 741 1 893 441 147 098 526 475	1 012 527 332 818 5 412 82 643	1 024 552 326 264 15 014 76 268
5	Avances et acomptes				
4	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts				
	Autres immobilisations financières	147		147	147
	TOTAL (1)	4 229 968	2 796 422	1 433 547	1 443 032
CTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
FC	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 576		2 576	599
ACII	CREANCES (3) Créances clients, usagers et comptes rattachés	103 526		103 526	19 609
	Créances reçues par legs ou donations Autres créances				
		77 420		77 420	44 346
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	602 019		602 019	
Z	Charges constatées d'avance	1 621 099		1 621 099	3 237 155
E 110	charges constatees davance	64 541		64 541	82 002
RISA	TO TAL (II)	2 471 182		2 471 182	3 383 712
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	6 701 150	2 796 422	3 904 728	4 826 744
	(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an				147

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOIRET



Bilan Passif

	Difail Fassii	30/06/2023	20/07/2022
		30/06/2023	30/06/2022
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
**	Fonds propres statutaires		
3	Fonds propres complémentaires		
o o	Ecarts de réévaluation		
PR	Réserves Réserves statutaires ou contractuelles		
DS	Réserves pour projet de l'entité	180 000	63 175
FONDS PROPRES	Autres	1 523 211	3 012 339
-	Report à nouveau	1 323 211	3 012 339
	Excédent ou déficit de l'exercice	(225 214)	(1 372 303)
	Total des fonds propres (situation nette)	1 477 996	1 703 211
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 477 996	1 703 211
et	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
tes diés	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 493	
Fonds reportes et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	12 175	
5	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	12 493	
B	Provisions pour risques		
visio	Provisions pour charges	1 403 535	1 817 293
Provisions	Total des provisions	1 403 535	1 817 293
	DETTES FINANCIERES	1 100 000	1 017 253
	Emprunts obligataires convertibles		
Ξ	Autres emprunts obligataires		
TES (1)	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
DEI	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	744 032	956 746
	DEITES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 144	35 885
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	188 371	170 289
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		100
	Produits constatés d'avance	21 157	143 220
	Total des dettes	1 010 704	1 306 240
	Ecarts de conversion passif		
	TO TAL PASSIF	3 904 728	4 826 744
Ré	TO TAL PASSIF	3 904 728 (225 214,22)	4 826 744 (1 372 302,95)

PRODUITS D'EXPLOITATION

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOIRET



Compte de Résultat

1/2

Compte de Resultat	1/2			
	30/06/2023	30/06/2022		
	12 mois	12 mois		
Cotisations	1 548 244	1 450 918		
Vente de biens et services				
Ventes de biens	2 686	2 985		
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 362 083	2 318 958		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 178 070	179 630		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 985 267	830 464		
Utilisations des fonds dédiés		139 334		
Autres produits	91 032	90 083		
Total des produits d'exploitation	7 167 383	5 012 372		
Achats de marchandises Variation de stock	92 913	68 646		
Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	3 204 524	1 814 636		
Autres achats et charges externes	837 823	875 843		
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	95 035	96 412		
Salaires et traitements	906 513	797 739		
Charges sociales	408 780	378 505		
Dotation aux amortissements et dépréciations	126 112	127 992		
Dotation aux provisions	1 403 535	1 817 293		
Reports en fonds dédiés	12 493			
Autres charges	348 489	435 358		
Total des charges d'exploitation	7 436 216	6 412 424		
RESULTAT D'EXPLOITATION	(268 834)	(1 400 051)		

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOIRET



Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(268 834)	(1 400 051)
De particip	estion		
D'autres va	leurs mobilières et créances d'actif immobilisé rêts et produits assimilés r provisions, dépréciations et transferts de charges	42	
Différences	s positives de change		
= Froduits no	ts sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 851	24 306
	Total des produits financiers	31 893	24 306
Intérêts et Différences	nux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges assimilées s négatives de change ttes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	31 893	24 306
	RESULTAT COURANT avant impôts	(236 941)	(1 375 745)
Sur opération	ons de gestion ons en capital provisions, dépréciations et transferts de charges	5 398 6 550	3 443
	Total des produits exceptionnels	11 948	3 443
Sur opération	ons de gestion ons en capital ux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	221	
EXCE	Total des charges exceptionnelles	221	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 727	3 443
Participatio Impôts sur l	n des salariés aux résultats es bénéfices		
	TO TAL DES PRODUITS TO TAL DES CHARGES	7 211 223 7 436 437	5 040 121 6 412 424
	EXCEDENT ou DEFICIT	(225 214)	(1 372 303)
CONTRIBUTIONS	VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nat			
Prestations Bénévolat	en nature	30 427	23 383
	TOTAL	30 427	23 383
Secours en n	ONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE sature sition gratuite de biens		
Prestations Personnel b	śnávala	30 427	23 383
r cisonnel b	TOTAL	30 427	23 383
			£

Faits caractéristiques

Provision dégâts - Changement de méthode

Suite aux précisions apportées par la Fédération Nationale des Chasseurs concernant l'évaluation de la provision dégâts, la méthode de valorisation de cette provision a évolué dans les comptes clos au 30 juin 2023. La provision dégâts est calculée à partir des pertes estimées et du cours des céréales communiquées via des barèmes d'indemnisation des dégâts.

La note de la Fédération Nationale des Chasseurs précise que si le cours d'une céréale n'est pas disponible dans les barèmes d'indemnisation, il convient de valoriser les dégâts en appliquant la moyenne des trois campagnes précédentes.

L'impact de ce changement de méthode d'évaluation conduit à une diminution de la provision, estimée à 206 243€ par rapport à la provision calculée selon la méthodes des exercices précédents.

Evènements postérieurs à la clôture :

En date du 19 octobre 2023, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret a été notifiée par la Préfecture du Loiret d'une convention relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier.

Cette convention fait suite à l'accord signé au mois de mars 2023 entre les ministères de l'écologie, de l'agriculture et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

La contribution de l'Etat qui résulte de cette convention est établie à la somme de 947 262,37€ pour 2023. Sur la base des données disponibles à la date d'établissement de la convention et sous réserve de corrections ultérieures, le montant estimatif de cette contribution pour les années 2024 et 2025 est respectivement de 757 809,90€ et 568 357,42€.



Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Missions sociales

Les missions de la fédération s'articulent autour de :

- Apporter son concours à la prévention du braconnage
- Organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratique de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser
- Conduire des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs, et le cas échéant, des gardes-chasse particuliers
- Exercer les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.
- Assurer la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L.
 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.
- Assurer la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.
- Conduire des actions de préventions des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 ET l. 426-5 du code de l'environnement.
- Conduire des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibiers, les animaux domestiques et l'homme.
- Conduire des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5€ par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.
- Elaborer, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement

Moyens mis en œuvre et ressources

Une équipe de 20 salariés permet de répondre aux différentes missions de la fédération.

Les ressources comprennent :

- Le produit des cotisations
- Le produit des contributions versées par les adhérents qui désirent passer avec la fédération départementale des chasseurs un contrat de service pour leur territoire
- Le montant des dons, legs, subventions de toute nature et rétributions pour prestations de services
- Les contributions financières, distinguant notamment le produit perçu de l'Etat ou de l'Office français de la biodiversité destiné aux actions cofinancées par le fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'environnement
- Le montant des indemnités et dommages et intérêts qui peuvent lui être accordés
- Les produits financiers
- Le produit des contributions mentionnées à l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations des adhérents au titre de l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations personnelles des chasseurs de grand gibier au titre de l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations des détenteurs de droit de chasse portant sur des territoires sur lesquels est chassé le grand gibier
- Le produit des participations pour chaque dispositif de marquage de grand gibier au titre de l'article
 L. 426-5 du code de l'environnement
- Le montant des aides accordées par la Fédération nationale des chasseurs, dans le cadre du fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'environnement, et pour les missions prévues à l'article 3 des présents statuts
- Le montant des aides perçues dans le cadre de l'article L. 421-14
- Toutes autres ressources non interdites par les lois et règlements

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 904 728 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 7 211 223 euros et un total **charges** de 7 436 437 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -225 214 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2022 et finit le 30/06/2023.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n' a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions: 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier: 5 à 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortisement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non

décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultat d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et chagres exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'assocation.

Contributions volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature : participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration. Cette participation au titre de l'exercice 2022-2023 représente 1 444 heures de bénévolat. Le taux horaire retenu par l'Association est de 21,07 euros, ce qui correspond à une valorisation à hauteur de 30 427,00 euros.



Immobilisations

		Valeurs	Mouvements de l'exercice				Valeurs
		brutes début		ntations	Dimin		brutes au
		d'exercice R	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	30/06/2023
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres	71 667					
NC		71 007					71 667
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 667					71 667
	Terrains	1 170 268					1 170 268
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 350 876					1 350 876
20	instal. agenct aménagement	824 032		51 350			875 382
	Instal technique, matériel outillage industriels	169 465		1 199		18 154	152 510
RE	Instal., agencement, aménagement divers	26 312					26 312
PO	Matériel de transport	273 526		64 298		56 790	281 034
CORPORELLES	Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	301 772					301 772
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 116 250		116 847		74 944	4 158 154
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS						
	DESTINES A EIRE CEDES						
S	Participations évaluées en équivalence						
ER	Autres participations						
Ş	Autres titres immobilisés						
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	147					147
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147					147
	TOTAL	4 188 065		116 847		74 944	



Amortissements

		Amortissements dé but	Mouvements de	Amortissements	
		d'exercice	Dotations	Diminutions	30/06/2023
E A	Frais d'établissement et de développement				
I	Donations temporaires d'usufruit				
A	Autres	70 880	787		71 66
	OTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 880	787		71 66
T	Cerrains	145 716	12 025		
C	Constructions sur sol propre	1 318 117	8 357		157 74 1 326 47
	sur sol d'autrui		0 337		1 320 47
	instal, agencement aménagement	530 528	36 439		566 96
	nstal technique, matériel outillage industriels	154 451	10 580	17 933	147 09
A	autres instal., agencement, aménagement divers	25 348	964	17755	26 31
	Attériel de transport	219 479	44 476	56 790	207 16
	fatériel de bureau, mobilier mballages récupérables et divers	280 514	12 484	20.170	292 999
TO	OTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 674 153	125 325	74 723	2 724 755
	TOTAL	2 745 033	126 112	74 723	2 796 422



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
ES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
NE	Provisions pour investissement				
ME	riovisions pour investissement				
GLE	Provisions pour hausse des prix				
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour amortissements dérogatoires				
SNC					
ISI	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
20	Provisions autres				
PR	NDO. WOLGO DE DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF T				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
RISQUES ET CHARGES	Pour amendes et pénalités				
QUES ET CHARGES	Pour pertes de change				
H	Pour pensions et obligations similaires				
Ĭ	Pour impôts				
S	Pour renouvellement des immobilisations				
Ξ	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
· Š	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
-	Autres	1 817 293	1 403 535	1 817 293	1 403 53
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 817 293	1 403 535	1 817 293	1 403 53
	incorporelles				
	corporelles				
	The state of the s				
	Sur legs ou donations immobilisations des titres mis en équivalence				
Z	titres de participation				
Ĕ	autres immo, financières				
Y					
	Sur stocks et en-cours				
2	Sur comptes clients, usagers				
•	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TO TAL GENERAL	1 817 293	1 403 535	1 817 293	1 403 535
	- d'exploitation		1 402 525		
ont c	lotations financiànes		1 403 535	1 817 293	
et re	eprises - infiniteles				
	The same of the sa				

Créances et Dettes

	30/06/2023	l an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	147		14
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	103 526	103 526	
Créances représentatives des titres prêtés	103 320	103 520	
Personnel et comptes rattachés	3 150	3 150	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 130	3 150	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	36 279	36 279	
Confédération, fédération, union, entités affiliées	30 279	30 279	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	37 991	37 991	
Charges constatées d'avance	64 541	64 541	
TO TAL DES CREANCES	245 634	245 487	147
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés	6 357	6 357		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Impôts sur les bénéfices	110 /48	110 748		
3	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 266 110 748	71 266		
	Dettes des legs ou donations Personnel et comptes rattachés				
	Fournisseurs et comptes rattachés	57 144	57 144		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à Ian max, à l'origine				
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires				
	Emprunts obligataires convertibles		1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5

Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts dettes associés (personnes physiques)



Charges à payer

		30/06/2023
Total des Charges à payer		242 724
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		57 144
Fournisseurs, factures non par	57 144	
Dettes fiscales et sociales		185 580
Dettes provisionnees pour cong	71 266	
Charges a payer aux organismes	68 187	
Charges sociales sur conges pa	42 561	
Charges a payer	3 566	



Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	63 175	116 825			180 000
Autres réserves	3 012 339	(1 309 128)		180 000	1 523 211
Report à nouveau		(180 000)	180 000		
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 372 303)	1 372 303		225 214	(225 214)
Situation nette	1 703 211		180 000	405 214	1 477 996
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement			3 048	3 048	
Provisions réglementées				15.5.15	
TOTAL	1 703 211		183 048	408 262	1 477 996



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés		Utilis	ations		Fonds dédiés clôture 30/06/2023	
	clôture 30/06/2022	Reports	Montant global	dont rembour- sements	Transferts	Montant global	dont fås dédiés å des projets sans dépense au cours des deux derniers exercice
Subventions d'exploitation							
EQUICYNESYL		25 000	12 507			12 493	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		25 000	12 507			12 493	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOTTATION			64 54
		64 541	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
то та	L		64 54



Produits à recevoir

		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		137 576
Autres créances clients		94 222
Factures a etablir	94 222	
Autres créances		43 355
Produits a recevoir	36 279	
Intérêts courus à recevoir	7 076	



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/	2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		21 157		21 157
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
1 70 1	TO TAL			21 157



Rémunération des dirigeants

Rémunération annuelle des trois plus hauts cadres dirigeants

* Rémunération : 162 946 Euros

PARCELLE	ELE EXPLOITATION	NOMAGRI	Surflice definite	Superlicia d	Perte so Cointaux	tank	Cottare	MTBRUT	ABT h	AT NET
210585 1	EARL AUBIER	M. AUBIER	2 400			0.80	O ROI SALADES	я.	200	- C - C - C - C - C - C - C - C - C - C
220054	PERRAULT CHRISTOPHE			30.00		0000	COUNTY		2.9	1 S61, 50 setades : on attente facture et MSA.21
220063	FAR! FR CDANINE RDOCCEC	M DENI		03.0		61.007	remise en état praine	1	962	815.97 Remise en état Prairies - Provisoire en attente déclaration de travaux
200	CARD CHARACTER DAVIDED	W. DELOO		1,23		256.19	Remise en état prairie	315,11 2	2%	308.81 Remise en état Prairies - Provisoire en attente déclaration de travaux
750077	GAECCIACA	M CHAZAL				256,19	Remise en état prairie	256.19 2	362	251 07 Ramise on Atal Prairies - Provisoire on attente declaration de travaux
220319	LAVO JEAN EUDES		14 arbres			10.00	10,00 FRUITIERS	L	960	
220736	DOUBRE JEAN-LUC	The second secon					Remise en état cearie	1	790	
220874	SARI CHAMP DONNE	M. BOURILLON JEAN-LOUIS	0,31		62	27.2	WILET	TAR RA D	200	485.37 ASSERT 1998 - 004 00 22/11/23
2		M. BOURILLON JEAN-LOUIS	0.13		1.69	27.2	27.2 MILLET	1	700	AK OK A REGLER
221128 1	COUTELLIER DENIS			1,32		98,39	98.39 herse (2 passages croisés)		266	42.2.68 (Barnice on dist Brainse - Provisoire on attente déclaration de transmission
221141 2				0.4		228,36	228,36 semoir + semence	L	700	89.51 Remise on stat Prairie. Provincia on attento declaration de trouser
221156	FONTAINE ROMAIN			1.7		367,64	367,64 Remise en état prairie		700	
221170 2				0,25		367.64	367.64 Remise en état prairie	П	700	00.07 Damise an deal Draince - Drawcolne on affects declaration de frauence
230010 1		M. MARNIER PASCAL		0.8		98 39	98 39 Ramise on Atat prairie		2007	27 44 Doming on And Desiring Desirate at these desirates to the
230021	EARL LA BARAUDIERE	M. MARNIER PASCAL		1	,		PRAIRIE	1	2	O DD provisories cane miles a Provision on attentio decignation de travaux
	EARL LA BARAUDIERE	M. MARNIER PASCAL		0,93		302.05	302,05 Remise en état prairie	280 91 2	964	275.29 Some some quelques coups de nez de con
230033 2				9.0		98,39	98,39 Remise en état prairie		26	48.21 Remise en état Prairies - Provisoire en attente déclaration de travaux
-				3,03		139,28	139,28 herse (2 passages croisés)+rouleau	422.02	2%	413.58
230086	DUROZIER RODOLPHE			60		153,23 8	semence		36	-
2				4,06			herse (2 passages croisés)+rouleau		8.	554.17 Remise en etal Prairies - Provisoire en attente declaration de travaux
	100000000000000000000000000000000000000			1,22		153,23 s	semence	Ι.	%	183.20
230,252	BOOKGOIN SERASTIEN		0.01			7 E/KG	ASPERGES	700,00	%	688 00 provisoire du 17/05/2023 sur la base des données du réclamant
2304/1	COPFINEAUERIC		2.37		237	15.1 1	15.1 MAIS GRAIN		790	CT SCHOOL STATE OF SCHOOL STATE OF SCHOOL SC

MAJ 29/12/23